

**REPRISE DE LA SÉANCE DE
GESTION TRANSITOIRE DU MARDI 16 JUIN
AJOURNÉE AU MARDI 23 JUIN 2020 À 8 h 30**

La séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 16 juin 2020 a été ajournée au mardi 23 juin 2020 à 8 h 30, à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke.

Présences : M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, M. Donald Landry, secrétaire général, Mme Mélanie Laroche, conseillère-cadre, Mme Mylaine Lafond, adjointe exécutive, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mmes Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin, Isabelle Boucher, directrice du Service des ressources éducatives, Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Isabelle Laroche, directrice de l'école Notre-Dame-du-Rosaire et MM. Rémy Fontaine, directeur de l'école du Triolet, Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

1.0 COMMISSAIRES

1.1 Quorum

Le quorum est constaté à 8 h 37.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ajournée

GTCR 2020-083

Sur la proposition de Mme Julie Caron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 16 juin ajournée au mardi 23 juin 2020.

2.0 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1 Déclaration du dirigeant de l'organisme concernant l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour l'année 2019-2020

GTCR 2020-084

Attendu que la directive du Secrétariat du Conseil du trésor prévoit que les organismes visés par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* doivent adopter une déclaration au plus tard le 30 juin de chaque année, afin d'attester du respect des dispositions de cette loi;

Attendu que cette déclaration est faite sur la base des informations fournies par le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) du CSSRS, chargé de voir à l'application de ces dispositions.

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu :

D'adopter la déclaration concernant l'application de la *LCOP* pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, afin qu'elle soit transmise au Secrétariat du Conseil du trésor.

D'autoriser le dirigeant du CSSRS à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public et toute autre déclaration ou tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévue à la *LCOP* et par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Le tout selon le dossier 3-51-008, accompagné de la déclaration annexée, déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.0 INFORMATION

Il n'y a pas d'information.

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Carl Mercier, la séance est levée à 8 h 42.

**Christian Provencher,
Directeur général**

**Donald Landry,
Secrétaire général**